



Porter plainte contre sa mère

Par **Picard**, le **01/12/2011** à **21:28**

bonsoir

je viens vers vous en espérant obtenir des renseignements sur mon problème familiale: après l'abandon de domicile de ma mère, il y a 11 ans, ou j'étais encore mineur, je voudrai savoir si je pourrai porter plainte (ou tout autres démarche) contre elle afin "de la contrée " face à ses demandes (notamment financière) auprès de mon père , alors que ce dernier n'a eu aucun tord

La loi favorisant la femme en cas de divorce, mon père se retourve laissé 2 fois: la rupture + le divorce

que puis je faire s'il vous plaît je veux vraiment l aidé

cordialement

Par **Laure11**, le **02/12/2011** à **18:38**

[citation]*La loi favorisant la femme en cas de divorce*[/citation]

Ah bon ???

Vous ne pouvez pas déposer plainte contre votre mère. Si vos parents divorcent, votre père a un avocat. C'est à lui de se défendre.

Par **Louxor_91**, le **03/12/2011** à **10:36**

il s'agit d'un divorce; celui de vos parents !! vous n'avez rien à y voir de façon légale !!

Par **cheny74**, le **12/01/2014** à **23:58**

je souhaite savoir si ya moyen de porter plainte contre ca mere qui veux rien vous dire sur votre pere ca fais 30 ans je veux savoir il me dit des mensonge ou dit soit disant et je vien d apprendre kelke sujet merci urgent besoin d aide .

Par **Visiteur**, le **13/01/2014** à **09:07**

Non vous ne pouvez pas porter plainte contre votre mère dans ce cas présent !! porter plainte pour quel motif ? pour secret de famille ? un peu de sérieux ! que vous soyez frustré(e) d'ignorer certaines choses sur vos parents; soit... Mais ça s'arrête là !! Ni votre mère, ni votre père ne sont obligés de vous révéler "la" vérité ! C'est une affaire privée, familiale et en aucun cas la justice n'interviendra !

Par **cheny74**, le **13/01/2014** à **09:11**

non je arle la veriter de mon pere qui il et ou il et de qui je suis voila savoir qui et mon pere que elle veux rien me dire j ai besoin de savoir a qui je ressemble et connaitre mon lien de paterniter

Par **Visiteur**, le **13/01/2014** à **12:21**

votre mère n'est pas obligé de vous révéler l'identité de votre père... Au pire elle pourrait très bien ne pas la connaître !! et vous feriez quoi ? votre désarroi est grand mais la justice n'y peut rien à mon sens !